

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

6^{ème} REUNION DE 2004

Séance du 26 novembre 2004

CG 04/6^{ème}/I-19

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE
TARN-ET-GARONNE
(Semateg)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2003

APPROBATION

L'Assemblée Générale de la Société s'est réunie le 25 juin 2004 afin d'approuver les comptes de l'exercice 2003, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur.

En conséquence, le rapport de gestion émanant des membres siégeant au Conseil d'Administration est soumis à la délibération du Conseil Général.

La représentation du Département au sein du Conseil d'Administration de la SEMATEG est assurée par la présence, outre le Président du Conseil Général, de huit élus. A la collectivité territoriale, obligatoirement majoritaire en matière de capitaux publics, sont adjointes des structures partenariales : l'Assemblée Spéciale des neuf communes tarn-et-garonnaises ainsi que les organismes consulaires, les établissements bancaires et financiers, représentants issus du monde économique local.

La société de par son objet social a vocation à intervenir pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général liée à ses missions.

En application des dispositions législatives régissant les Sociétés d'Economie Mixte, le rapport présenté sur la SEMATEG fait l'objet d'un examen annuel par l'organe délibérant de la collectivité territoriale cocontractante. Dans cette perspective, ce document (cf. justificatifs ci-annexés) met respectivement en exergue les actions, le bilan financier de la Société, avec en corollaire, les conclusions du commissaire aux comptes pour l'année considérée.

En conformité avec les dispositions édictées par la loi de « sécurité financière », le Président du Conseil d'Administration définit les procédures spécifiques, mises en œuvre au sein de la Société, afin de renforcer l'efficacité de son contrôle interne.

En l'occurrence, les principes de fonctionnement sont axés sur trois objectifs fondamentaux :

- l'assurance d'un service de qualité permanente à l'égard des donneurs d'ordre ;
- la garantie de la sécurité juridique et financière des missions ;
- la pérennité d'une protection optimale du patrimoine de la Société en synergie avec le suivi de l'évolution de sa rentabilité.

DOMAINES D'INTERVENTION

• **TPOLOGIE DES PRINCIPAUX CONTRATS : OPERATIONS RELEVANT DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE**

Sont soumises à ce formalisme les actions menées au nom et pour le compte du Département. Dans ce contexte précis, le bilan concerne les opérations achevées et réceptionnées, les aménagements au stade de l'exécution et, parallèlement, les orientations pour l'année 2004.

⇒ **Enseignement et équipements sportifs**

- Extension du collège Antonin Perbosc à LAFRANCAISE, réhabilitation et extension du collège de BEAUMONT-DE-LOMAGNE (étude), restructuration du collège Ingres à MONTAUBAN (12^{ème} tranche), du collège Pierre Darasse à CAUSSADE (étude), du collège Olympe de Gouges à MONTAUBAN (étude), aménagement du Centre Universitaire de MONTAUBAN schéma 3^{ème} millénaire (étude), programme d'isolation thermique des façades au collège Pierre Bayrou à SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL (étude), restructuration des cuisines et agrandissement de la salle à manger au collège Jean-Jacques Rousseau à LABASTIDE SAINT PIERRE, agrandissement de la salle à manger au collège Jean Rostand à VALENCE D'AGEN.

- Construction de gymnase pour les besoins du collège : Jean Jacques Rousseau à LABASTIDE SAINT PIERRE (étude).

⇒ **Patrimoine – Bâtiments départementaux**

- Aménagement de l'Abbaye de Belleperche (restructuration des gypseries, de la salle voûtée et de l'Aile des Jardiniers), extension du Laboratoire Vétérinaire et du SATESE, restructuration des installations à l'IMEP de Mimizan-Plage (cuisines), construction d'une gendarmerie à NEGREPELISSE.

⇒ **Equipement touristique**

- Aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

⇒ **Secteur économique**

- Aménagement d'une pépinière d'entreprises "Nouvelles Technologies" à MONTAUBAN.

• **INTERVENANTS SPECIFIQUES**

Les communes tarn-et-garonnaises sollicitent l'intervention de la SEMATEG en matière d'études ou missions relatives à la réalisation des travaux d'aménagement et de restructuration : bâtiments scolaires et communaux, équipements sociaux, touristiques et culturels, activités économiques, services publics, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti, logements sociaux, bâtiments industriels et commerciaux, schémas d'assainissement.

Au titre des prestations réalisées pour le compte des communes, figure le volet des études préalables de faisabilité des opérations d'aménagement dans le domaine de la construction et de l'accueil d'activités touristiques et industrielles.

Les actions menées en faveur des organismes de coopération intercommunale se traduisent par la réalisation de missions d'assistance en corrélation avec la définition de leurs programmes d'investissements.

• CLASSIFICATION DES ACTIVITES ANNEXES

Les prestations complémentaires sont concentrées sur les objectifs suivants :

- production d'équipements sociaux (construction reconstruction et extension des maisons de retraites, restructuration de foyers de vie, maison d'accueil spécialisée, élaboration d'un Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-sociale –CROSS- pour le compte d'organismes sociaux) ;
- maintien et accueil des activités économiques qui se concrétise par l'implantation d'entreprises ;
- actions en faveur de la politique départementale de l'environnement, incluant les schémas d'assainissement et la gestion des déchets ménagers ;
- assistance à l'émergence des pays, après achèvement de la politique des terroirs, dans le cadre de la loi Voynet du 25 juin 1999, modifiée sur l'aménagement et le développement durable du territoire ;
- prestations de service et d'assistance dans le domaine de la cartographie informatique (voirie, transports scolaires, action sociale, affaires européennes, numérisation des données cadastrales, système d'information géographique départemental) ;
- études inhérentes aux aménagements urbains et traverses d'agglomération.

ANALYSE FINANCIERE

Les résultats ont été présentés à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société qui, lors de sa réunion du 25 juin 2004, a approuvé les comptes de l'exercice 2003.

Le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) comporte toutes les informations (cf. documents ci-joints) permettant de comprendre son économie générale et de mesurer les engagements qui en découlent.

• CONSISTANCE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Les documents représentatifs de l'information financière des sociétés d'économie mixte regroupent :

- les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe qui a pour finalité de commenter et compléter les informations figurant conjointement dans le bilan et le compte de résultat) ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires qui doit présenter l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé et les résultats y afférents ;
- le rapport général produit par le commissaire aux comptes. Sa présentation rend compte de la sincérité des informations fournies par le Conseil d'Administration et de leur concordance avec les comptes annuels.

• RESULTATS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION POUR 2004

Le chiffre d'opérations qui centralise l'intégralité des dépenses réglées en mandat représente, au titre de l'exercice 2003, la somme de 8 671 000 € contre 9 385 000 € en 2002 avec une répartition, entre donneurs d'ordres, de :

- 16,49 % Conseil Général,
- 83,51 % autres clients.

L'exercice 2003 dégage une perte de 1 999,63 € pour une situation nette, au 31 décembre 2003, évaluée à 479 419,80 €. Le déficit cumulé de 56 994,10 € au 31 décembre 2003 est à mettre en parallèle avec celui de 193 732,06 € au 31 décembre 1999.

A la lumière des estimations fournies par le compte d'exploitation, les orientations laissent présager, pour l'exercice 2004, une augmentation simultanée du chiffre d'opérations, qui devrait passer de 8 671 000 € en 2003 à 13 570 000 € en 2004, et des rémunérations sur mandat, avec pour conséquence escomptée un retour à l'équilibre au 31 décembre 2004.

Sur ces bases, les comptes de gestion et de résultat pour l'exercice 2003 sont soumis à notre examen.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur le rapport d'activité de la SEMATEG (et annexes) présentés au titre de l'année 2003 ;
- prendre acte du rapport relatif aux comptes annuels et au bilan d'activité.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le rapport d'activité de la SEMATEG (et annexes) pour l'exercice 2003 ;
- Donne acte à Monsieur le Président du rapport présenté sur les comptes annuels et le bilan d'activité.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté.

Le Président,

